

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 13

Procurations : 2

Absents excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation

25/09/2026

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

Membres présents :

BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON
Denis – BAYEUR Jocelyne – MULLER Valentin – COSSON Marie –
LOUBETTE Fabrice – SAVENER Betty – BOUVIN Vincent – VENDETTI
Hélène – HALTER Alexandre – ANDRE Jennifer – SEKOUR Hacène

Procuration : LOUIS Aurélie à SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle
POTIER Christophe à SIMON Denis

Secrétaire de séance : Cyrielle SORNETTE-CHIELOWIEC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20261009-DELIB_44-DE

DELIBERATION 44/2026

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – Approbation du Rapport du 07/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur BRIOUX Dominique, Maire de la Commune,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2026, portant constitution de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

VU le rapport définitif de la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz du 07 juillet 2026,

CONSIDERANT que la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz s'est réunie en session plénière le 07 juillet 2026,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité
qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes
représentant les deux tiers de la population,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- APPROUVE le rapport définitif du 07 juillet 2026 de la CLECT,

2.- AUTORISE en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 08 octobre 2026

Le Maire,

Dominique BRIOUX

